

# Libérer l'agglo des péages

**Transports.** Pour quitter Le Havre par l'autoroute, il faut payer - et cher - afin de traverser la Seine. Une profonde injustice contre laquelle se bat le député Jean-Paul Lecoq, qui a été reçu au ministère.

La plupart des habitants de l'agglomération se sont résignés à payer pour sortir du Havre et franchir la Seine. Une injustice qui scandalise le député communiste de la 8e circonscription de Seine-Maritime qui a été reçu par un conseiller d'Élisabeth Borne au ministère des Transports. « *Mon hypothèse de supprimer les péages des ponts de Normandie et de Tancarville, gérés par la Chambre de commerce et d'industrie du Havre, a été étudiée très sérieusement par les conseillers du ministère* », rapporte Jean-Paul Lecoq.

Il reste  
250 millions  
à payer

Deux scénarios peuvent être envisagés selon le député. Le premier consisterait à supprimer les péages des deux franchissements dont l'entretien reviendrait à l'État propriétaire. Quant au second, il consisterait à adosser le péage des ponts aux autoroutes qui les utilisent (A131 et A29). « *Les ponts deviendraient des morceaux de ces autoroutes et le coût de leur franchissement serait réparti pour les automobilistes selon leur parcours autoroutier. C'est précisément cette piste qui a été étudiée par les conseillers d'Élisabeth Borne* », indique Jean-Paul Lecoq. « *Si aujourd'hui, on cessait de payer les péages, il resterait encore 250 millions d'emprunts à rembourser pour les ponts de Normandie et de Tancarville. Il y a notamment le gros programme de modernisation des accès de Tancarville et de déménagement de la gare de péage sur la rive sud* », ajoute le parlementaire. Une somme considérable qu'il ne serait pas réaliste de demander aux collectivités territoriales de financer. « *Les remboursements pour le pont de Normandie exclusive-*



Pour franchir, le pont de Normandie, il faut s'acquitter de 5,40 euros et 2,60 euros pour le pont de Tancarville (photo Laura Hasbiger)

18 400 véhicules empruntent le pont de Tancarville chaque jour dont 25 % de poids lourds. En 2030, la CCI projette un trafic de 22 500 véhicules par jour.

19 700 véhicules empruntent le pont de Normandie chaque jour dont 14 % de poids lourds. Le pont connaît des pointes à 33 000 véhicules par jour.

ment financé par emprunts s'achèveront en 2024. S'agissant des travaux d'amélioration des dessertes de Tancarville, ce sera 2026 », précise Claire Grivel. Et la directrice de la CCI de rappeler quelle a toujours été la philosophie de l'établissement consulaire. « *Nous restons sur le principe de l'utilisateur-payeur. Les routes départementales ne sont pas à péage or c'est bien le contribuable qui paie.* » Et l'entretien des deux ponts est très coûteux. « *4,5 millions par an pour les seuls habitants du pont de Normandie* », indique la directrice des concessions à la CCI. Sachant que son combat sera de longue haleine, Jean-Paul Lecoq s'est placé dans la perspective de 2027, année d'échéance

de la concession des deux ponts à la CCI du Havre. Au 31 décembre 2016, il restait 256 millions à rembourser. Précisément 250 millions d'emprunts sur la construction et 60 millions contractés pour l'amélioration des accès du pont de Tancarville. « *En 2026, un an avant l'échéance des emprunts, les ponts seront payés et il n'y aura plus de raison de faire payer les habitants et les entreprises de l'estuaire de la Seine* », plaide Jean-Paul Lecoq, qui doit rencontrer le président de la Région Hervé Morin afin d'examiner le dossier. « *La Seine-Maritime a déjà repris les bacs pour franchir la Seine. Pourquoi ne pas demander à la Région qu'elle prenne en charge les ponts ?* », s'interroge

l'élu havrais qui a demandé à être reçu par la direction de la Chambre de commerce.

« *Il faut tout remettre à plat, connaître les charges tant en personnel qu'en maintenance des deux franchissements* », ajoute Jean-Paul Lecoq. Selon les spécialistes, l'entretien des deux ponts est estimé à 25 millions d'euros par an. « *Et ce n'est pas aux seuls habitants de l'agglomération havraise de payer la facture. Le Havre ne peut rester la seule ville de Normandie et même de France où il faut payer pour en sortir (par l'autoroute, NDLR)* ».

CHRISTOPHE PRÉTEUX  
c.preteux@presse-normande.com

## A 29 : la SAPN interpellée

Ancien maire de Gonfreville-l'Orcher et ancien conseiller départemental de Seine-Maritime, Jean-Paul Lecoq s'est mobilisé depuis plusieurs années pour la suppression du péage de Saint-Romain-de-Colbosc, sur l'autoroute A29.

Pour le franchir, il en coûte 1,10 €, une somme considérée comme bien trop élevée par de nombreux automobilistes de l'agglomération havraise, qui boudent cette voie et viennent engorger un réseau secondaire et inadapté. C'est dans ce sens que Jean-Paul Lecoq avait interpellé le président du département de la Seine-Maritime au sujet du

fort accroissement de trafic sur la DR 34 entre les hameaux de Gourant à Gonfreville, Gainneville et Saint-Laurent-de-Brévedent. « *Je milite pour que le Département et la Région Normandie travaillent avec le concessionnaire, la Société des autoroutes Paris Normandie, afin de supprimer le péage de Saint-Romain. Il est la véritable cause du report de circulation sur la RD 34 mais également de la congestion récurrente de la RD 6015. La portion de l'autoroute A29, à partir de sa jonction avec l'A131 en sortie du Havre jusqu'au péage de Saint-Romain - Epretot, est sous utilisée par les automobilistes qui résident et travaillent dans la grande agglomération havraise en raison de l'obligation d'acquitter un droit de*



À la barrière de péage de Saint-Romain, il faut s'acquitter d'1,10 € pour 8 km

péage de 1,10 €, bien trop cher par rapport aux huit kilomètres parcourus », indique le député communiste de l'agglomération havraise. Une première table ronde a eu lieu à l'initiative d'Alain Bazille, vice-président du Département en charge des infrastructures. De son côté, la Région est prête à examiner la

situation tout comme la Communauté de l'agglomération havraise (Codah). « *C'est clairement du côté de la SAPN que cela bloque* », regrette Jean-Paul Lecoq. Son successeur à la mairie de Gonfreville et au Département Alban Bruneau s'est saisi de ce sujet sensible avec sa collègue Sophie Hervé.